

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1093

2 juin 2009

SOMMAIRE

ABS Luxembourg S.à r.l.	52422	Loopy S.A.	52426
Advantage Communication S.A.	52457	Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l.	52425
Aide au Développement de la Santé	52423	MAG International Industrial Machinery S.à r.l.	52464
Albanel S.A.	52418	Merck-Finanz AG	52419
Alternative Advisers S.A.	52425	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	52422
Angel des Montagnes Amo S.A.	52437	Milfix S.A.	52421
Ariaco Investment S.A.	52424	Organix S.A.	52462
Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.	52425	Oxford Acquisition S.à r.l.	52420
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.	52425	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR	52426
Axion Associates S.à r.l.	52428	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., Sicar	52427
Benetton International Property N.V. S.A.	52430	Presco Investments S.à r.l.	52423
Benetton Real Estate International S.A.	52430	Prima Management AG	52426
Biosystem	52428	Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l.	52429
Brasseur Investments Sàrl	52439	Ridolux S.A.	52424
B & S EF STEIG Immobilien AG	52456	Salba Holding	52420
Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl	52464	Schubert Properties S.A.	52424
Compagnie de Services et Gestion Indus- triels S.A.	52431	Sinex Investment S.A.	52423
Dalby Industries Holding S.A.	52421	Sofidec S.à r.l.	52418
Eumex AG	52459	Solidas 3 S.A.	52461
Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	52428	Sonafi S.A.	52422
Figupar S.A.	52421	Spring 96 S.A.	52418
Forum International Holdings S.à r.l.	52451	Stark Investissements S.A.	52420
Frelis	52430	Taurus Investments	52449
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.	52454	The New Star Global Fund	52427
Global Multimedia Associates SA	52427	The Turquoise Fund	52429
Golden Zenith	52430	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ..	52426
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	52427	Vizzion Participations SICAR, SCA	52429
G. Scheuer, S.à r.l.	52454	Windy S.A.	52442
I.E.D.I. S.A.	52424	W.T.B. S.A.	52419
Immobilière Stoffel S.à r.l.	52464	Zardoni S.à r.l.	52419
Immo Nam Sàrl	52428		
International Footwear Distributors S.à r.l.	52428		
KHH S.à r.l.	52429		

Sofidec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 142.780.

En date du 6 mai 2009, Mademoiselle Mireille Herbrand, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060857/16.

(090071164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.230.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 07 mai 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Sandrine ANTONELLI, directeur de société, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060858/19.

(090070338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Spring 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.524.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 07 mai 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Sandrine ANTONELLI, directeur de société, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

SPRING 96 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060861/19.

(090070421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

W.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.835.

—
Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 07 mai 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Sandrine ANTONELLI, directeur de société, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
W.T.B. S.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009060862/19.

(090070451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Zardonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 15, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 140.393.

—
*Extrait des décisions de l'associé unique
en date du 15 avril 2009 pour dépôt au RCS et publication au Mémorial*

1. Monsieur Alain Urbani, né le 25 septembre 1956 à Dudelange (Luxembourg) demeurant à L-8126 Bridel, 4, rue Guillaume Stolz, a été nommé en tant que gérant technique de la société. Il pourra engager la société par sa seule signature pour tout ce qui relève de la gestion courante de la société.

Le 15 avril 2009.

Pour extrait conforme
ZARDONNI SARL
Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2009060849/1051/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 9.108.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009, le mandat du commissaire aux comptes KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour MERCK-FINANZ AG, Société Anonyme
Experta Luxembourg, Société Anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-President / -

Référence de publication: 2009060847/15.

(090071073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Salba Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.637.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2007, la démission en date du 30 juin 2006 de M. Christoph KOSSMANN de ses fonctions d'administrateur et la cooptation à cette même date de Mme Romaine FAUTSCH au conseil d'administration ont été ratifiées.

Par cette même assemblée, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de M. Guy BAUMANN, démissionnaire. Les mandats du nouvel administrateur et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour SALBA HOLDING, Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009060846/18.

(090071060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Stark Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mai 2007

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 24 mai 2007, que:

1. La société ABROAD Fiduciaire S.A.RL. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistrée sous le numéro du RCS n° 107.654 est révoquée en qualité de Commissaire aux Comptes.

2. La S.A. ABROAD CONSULTING dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistré sous le numéro du RCS n° 92.617 en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, pour la durée de son mandat restant.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060863/19.

(090070335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Oxford Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.204.

EXTRAIT

Monsieur Michel E. Raffoul, gérant de classe B de la Société a changé d'adresse et demeure dorénavant au 58 Grande Duchesse-Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour Oxford Acquisition S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009061017/17.

(090071225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.527.

—
Extrait de la résolution circulaire émise par le conseil d'administration en date du 7 mai 2009:

Est élu Président du conseil d'administration:

Monsieur Martin WENNER, avocat, demeurant professionnellement au 37, Bahnhofstrasse, Zürich.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit de renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060999/16.

(090071987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Figupar S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 70.301.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 15 avril 2009 à 10.00 heures que:

1. Monsieur Filip Maes, demeurant au 125, Potaardestraat, B-9140 Temse (B) a été révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
2. Monsieur Filip Meert, demeurant au 979, Bernardsesteenweg, B-2660 Antwerpen (B) a été nommé en tant que commissaire aux comptes pour une période de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009060890/19.

(090071018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Milfix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.086.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 1^{er} avril 2009, que:

- Suite à la démission de la fonction d'administrateur de M. Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg et de celle de M. Christophe Fender, expert-comptable, demeurant au 7, rue des Ormes, F-57970 Stuckange en France, M. Thierry Drot, expert-comptable, demeurant au 38, chemin de Clairefontaine, B-6700 Arlon en Belgique et M. Serge Dornseiffer, employé privé, demeurant au 7, Kelterbiereg, L-6830 Berbourg, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009060887/19.

(090070597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Avec effet au 8 mai 2009 John G. Shane, Global Head of Funding and Liquidity, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, N.Y. 10080, U.S.A. a démissionné de son poste d'administrateur de la société Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de Paul Damien Byrne, Trésorier, né le 29 août 1968 à Dublin en Irlande, avec adresse à Kilgorman House, Lower Kilowen, Arklow, County Wicklow, Irlande, Steen Foldberg, Administrateur, né le 11 mai 1959 à Hørsholm au Danemark, avec adresse au 296 avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg, Keith Pearson, Managing Director, né le 25 mars 1955 à Duddington, Royaume-Uni avec adresse à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1 HQ, Royaume-Uni et Marco Stauffacher, Director Equity Linked Products, né le 26 août 1979 à Zurich en Suisse avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettsil, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009061005/19.

(090071934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ABS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.368.

A partir du 1^{er} avril 2009 et suite au déménagement de Monsieur MOLLER-ANDERSEN Aksel; l'adresse de Monsieur MOLLER-ANDERSEN Aksel, gérant technique de la société ABS LUXEMBOURG S.à r.l., est à modifier comme suit:

39, rue Saint Vincent à L-4344 ESCH/ALZETTE.

Pour avis sincère et conforme

Pour ABS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009061007/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Sonafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 29.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061010/19.

(090071737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Aide au Développement de la Santé, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 2.776.

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADS le 18.04.2009 il a été décidé de modifier les statuts suivants:

Art. 6. du chapitre IV Administration.

L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant 8 membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale et choisis en son sein au scrutin majoritaire.

Des membres n'appartenant pas au corps médical peuvent, en raison de leur qualification où de leur compétence faire partie du conseil d'administration. Ils ne peuvent cependant y occuper plus de 4 postes.

Esch/Alzette, le 24.04.2009.

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA SANTÉ (ONG)

50 Bvd Kennedy

Esch - Alzette

Dr. Richard Schneider

Président l'ADS

Référence de publication: 2009061019/19.

(090071450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe A avec effet au 2 février 2009 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009061040/19.

(090071961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 9 avril 2009 à 14H00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PKF Abax Audit, ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (n° B 142867) en tant que Réviseur Externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2009.

A Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009061023/16.

(090071238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2009

- La démission de la société FINDI S.à r.l. de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- La démission de la société THIRION, employée privée, domiciliée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2009.

Certifié sincère et conforme
ARIACO INVESTMENT S.A.

S. BAERT / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061026/16.

(090071406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 74.928.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 avril 2009 que les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrice CAVROIS, né le 14/11/1954 à Roubaix (F), domicilié 238 rue du Quesne à F-59700 Marcq-en-Baroeul,
- Madame Catherine PUNDEL, née le 15/02/1964 à Bettembourg et demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg
- Monsieur Régis LUX, né le 11/10/1969 à Hayange (F) et demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg

sont reconduits pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009061044/19.

(090071276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Schubert Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Ridolux S.A.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.029.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 08 mai 2009

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 08 mai 2009, que:

1. La SARL ABROAD FIDUCIAIRE ayant son siège social à L-1661, 47 Grand Rue, enregistrée sous le numéro du RCS n° 107.654 est révoqué en qualité de Commissaire aux Comptes.
2. La S.A. ABROAD CONSULTING dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistré sous le numéro du RCS n° 92.617 en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, pour la durée de son mandat restant.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060864/19.

(090070341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.344.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 11 décembre 2008

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

Pour Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.

James BERMINCHAM

Un mandataire

Référence de publication: 2009060807/9033/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06954. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090071127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.345.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 11 décembre 2008

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

Pour Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.

James BERMINCHAM

Un mandataire

Référence de publication: 2009060806/9033/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06953. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090071123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Alternative Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, Place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 139.136.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009061333/242/12.

(090071316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.304.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009061337/239/12.

(090071465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Loopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061353/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Prima Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 106.275.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Mai 2009.

Prima Management AG

H. Baumann

Référence de publication: 2009061339/13.

(090071910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 138.419.

EXTRAIT

Les Administrateurs de UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ont décidé lors du conseil d'administration du 28 janvier
2009 de changer le siège social de la société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16, boulevard d'Avranches,
L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061327/14.

(090071876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la
forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 131.435.

EXTRAIT

Le Gérant de Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR a décidé lors du conseil d'administration du
20 février 2009 de changer le siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16 Boulevard
d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061252/15.

(090071932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

—
EXTRAIT

Le Gérant de Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR a décidé lors du conseil d'administration du 20 février 2009 de changer le siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061251/15.

(090071929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

The New Star Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 71.590.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 9 avril 2009 a ratifié le changement du siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour THE NEW STAR GLOBAL FUND
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061256/14.

(090071941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061358/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009061411/218/13.

(090071558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55202Bis ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009061390/211/12.

(090071506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Immo Nam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.590.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009061412/218/13.

(090071593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.841.

Veuillez prendre note des changements d'adresse des gérants suivants:

- M. Bengt Gunnar GUNNARSSON: Avenue Clovis Hugues, F-84480 Bonnieux (France),
- M. Christiaan Willem VAN BOETZELAER: 23, Jan van Goyenkade, NL-1075 HS Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour International Footwear Distributors S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061522/15.

(090071338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Biosystem, Société à responsabilité limitée,

(anc. Axion Associates S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009061319/206/14.

(090071769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

EXTRACT

Les Administrateurs ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 17 mars 2009 de changer le siège social de la société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

For THE TURQUOISE FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061325/14.

(090071887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.000.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54800 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009061317/211/12.

(090071705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Vizzion Participations SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.316.

EXTRACT

Les Administrateurs de Vizzion Participations SICAR, SCA ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 9 avril 2009 de changer le siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

For VIZZION PARTICIPATIONS SICAR, SCA

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061257/15.

(090072003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

KHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.434.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009061483/13.

(090071772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Golden Zenith, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 112.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009061477/12.

(090071758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Frelis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 114.963.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009061476/12.

(090071754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Benetton International Property N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 89.123.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent,
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009061498/15.

(090071857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 79.876.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent,
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009061497/15.

(090071858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Compagnie de Services et Gestion Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.114.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth of April.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

"AAC Revision und Treuhand AG", a company registered under the laws of Liechtenstein with registered office in Landstrasse 1, LI-9495 Triesen,

here represented by Mrs. Ingrid HOOLANTS, company director, residing professionally in Strassen,

by virtue of a proxy under private seal given on April 27th, 2009.

The aforesaid proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which it forms.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Strassen.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatever form, in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may manage industrial activities or provide services for different kind of industrial or commercial enterprises.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31.000.-), divided in three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (€ 100.-) each.

The shares are in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements and in accordance with the terms of these articles of association.

In case of a capital increase with a fresh issue of shares by the Company, such shares shall be offered in the first place to the existing shareholders of the Company at the relevant time pro-rata, as nearly as possible, to the number of shares held by them respectively. The offer shall be made by notice in writing specifying the number of shares offered and their value and stating a time, being not less than fourteen (14) days, within which the offer if not accepted shall be deemed to have been declined. Any shares not taken up by the member to whom they were initially offered shall then be offered as aforesaid to the other existing shareholders who shall have taken up their whole offer and, if more than one, pro-rata to the number of such shares then held by them respectively. This procedure shall be repeated until the demand of each

member has been satisfied. Any remaining shares may then be offered to non-shareholders on terms and conditions which shall not be more favourable than the offer made to the existing shareholders. Any shareholder may waive his pre-emption rights described above in respect of any proposed new issue of shares by written notice to the Company.

Art. 6. The right to transfer shares in the Company is restricted in the manner and to the extent provided below in these articles of association.

(i) Any shareholder of the Company (hereinafter called "the Retiring Member") who proposes to transfer any of his shares (hereinafter called "the Relevant Shares") shall give a notice in writing (hereinafter called "the Transfer Notice") to the Company, which shall include the number of such Relevant Shares and the price at which he proposes to transfer the same (hereinafter called "the Prescribed Price") and the name(s) of the proposed transferee(s) (hereinafter called "the Proposed Transferee(s)"). Such Transfer Notice shall constitute the Company his agent for the transfer of the Relevant Shares therein mentioned at the Prescribed Price. A Transfer Notice once given shall not be revocable except with the consent of the Directors.

(ii) Without undue delay after receipt of the Transfer Notice, the Directors shall inform the other shareholders of the Company of the number of Relevant Shares proposed to be transferred and the Prescribed Price, and the name(s) of the Proposed Transferee(s), and shall invite each of them to state in writing within twenty-eight (28) days of receipt of such information whether they are willing to acquire any of such Relevant Shares, and, in the affirmative, what maximum number.

(iii) At the expiration of such period, the Directors shall allocate such Relevant Shares to or among the shareholders who had accepted the offer, and if more than one, pro-rata as nearly as may be to the respective maximum numbers indicated in their applications without allocating to any shareholder shares in excess of the maximum number indicated in his application.

(iv) Should any Relevant Shares included in the Transfer Notice not have been acquired by the other shareholders after the procedures laid down in paragraph (iii) above of this Article 6 have been carried out, the Directors shall without undue delay give notice to this effect to the Retiring Member, who may offer such Relevant Shares to the Proposed Transferee(s) named in the Transfer Notice at a price which shall not, however, be inferior to the Prescribed Price. In the event that such Relevant Shares have not been transferred as hereabove stated within three (3) months from the receipt by the Retiring Member of the said notice, the procedures outlined in this Article 6 shall be started afresh.

Title III. - Management

Art. 7. The corporation is managed by a Board of Directors which shall be composed of three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years (provided they may be re-appointed for any number of subsequent periods of a maximum duration of six years each) by the general meeting of shareholders which may at any time remove them:

PROVIDED that a resolution of the general meeting of shareholders to appoint or remove any director may only be validly passed by a vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The remuneration of the directors is fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object and this corporate act.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

All resolutions proposed at a meeting of the Board of Directors may only be validly passed by a vote of at least two (2) directors.

Art. 10. The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11) of the present articles of association.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 3:30 PM.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders passed by a vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Art. 19. Any changes to any provision of these articles of association may only be validly made if passed by a resolution of the general meeting with the vote of shareholders holding in the aggregate at least seventy-five per cent (75%) of the total voting share capital of the Company.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2009.

2) The first general meeting will be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The party appearing declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been paid up to the extent of eight thousand euro (€ 8.000.-) by payment in cash, so that the amount of eight thousand euro (€ 8.000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euro (€ 2.000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has passed the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one (1) and the number of auditors at one (1).

2.- The following person is appointed director:

Mr. Horst BÜCHEL, administrator of companies, born in Triesenberg (Liechtenstein) on June 22nd, 1962, residing in LI-9497 Triesenberg, Gschind 675.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", with registered office in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscribed in the R.C.S.L. under number B 127.330.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

"AAC Revision und Treuhand AG", une société de droit du Liechtenstein ayant son siège statutaire à Landstrasse 1, LI-9495 Triesen,

ici représentée par Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2009.

La prédite procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE DE SERVICES ET GESTION INDUSTRIELS S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut en particulier acquérir tous types de titres transmissibles par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière et les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.

La société peut gérer des activités industrielles ou effectuer des services pour différentes sociétés industrielles ou commerciales.

La société peut aussi effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises et en accord avec les conditions de ces statuts.

En cas d'augmentation de capital avec émission d'actions nouvelles, celles-ci seront offertes en premier lieu aux actionnaires existants de la société au prorata correspondant, aussi près que possible du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. L'offre sera faite par avis écrit en spécifiant le nombre d'actions offertes ainsi que leur valeur et en indiquant le temps, qui ne peut être inférieur à quatorze (14) jours, endéans lequel l'offre non acceptée est considérée comme déclinée. Toutes actions non souscrites par l'actionnaire auquel elles ont été offertes initialement, seront alors offertes suivant la même procédure aux autres actionnaires existants qui auront souscrit entièrement à l'offre et, s'ils sont plusieurs, au prorata du nombre d'actions détenues alors par ceux-ci. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que la demande de chaque actionnaire soit satisfaite. Toutes actions restantes peuvent alors être offertes à des tiers, non-actionnaires, aux termes et conditions qui ne seront pas plus favorables que l'offre faite aux actionnaires existants. Tout actionnaire peut renoncer à son droit de préemption décrit ci-dessus pour toute émission nouvelle d'actions par notification écrite à la société.

Art. 6. Le droit de transférer des actions de la société est restreint suivant les modalités et dans les limites prévues ci-dessous.

(i) N'importe quel actionnaire de la société (ci-après appelé "le membre sortant") qui propose de transférer une partie de ses actions (ci-après appelées "les actions relevantes") notifiera son intention à la société par écrit (ci-après appelé "la notification de transfert"), et sa notification inclura le nombre d'actions relevantes et le prix auquel il propose de les transférer (ci-après appelé "le prix prescrit") ainsi que les noms des cessionnaires proposés (ci-après appelés "les cessionnaires proposés"). Une telle notification de transfert constituera la société comme son agent pour le transfert des actions relevantes au prix prescrit. Une notification de transfert soumise est irrévocable excepté avec le consentement des administrateurs.

(ii) Après la réception de la notification de transfert, les administrateurs informeront sans retard les autres actionnaires de la société du nombre d'actions relevantes proposées au transfert et le prix prescrit, ainsi que les noms des cessionnaires proposés, et inviteront chacun d'eux à énoncer par écrit endéans vingt-huit (28) jours de la réception d'une telle information s'ils sont disposés à acquérir des actions relevantes, et, dans l'affirmative, quel nombre maximum.

(iii) A l'expiration d'une telle période, les administrateurs alloueront les actions relevantes aux ou parmi les actionnaires qui avaient accepté l'offre, et s'il y en a plusieurs, au prorata aussi près que possible du nombre maximum respectif indiqué dans leurs demandes sans assigner à aucun actionnaire un nombre au-dessus du maximum indiqué dans sa demande.

(iv) Si des actions relevantes incluses dans la notification de transfert n'ont pas été souscrites par les autres actionnaires suivant les procédures établies dans le paragraphe (iii) ci-dessus de cet article 6, les administrateurs notifieront sans retard au membre sortant, qui peut alors offrir ces actions relevantes aux cessionnaires proposés cités dans la notification de transfert à un prix qui ne peut être inférieur au prix prescrit. Si des actions relevantes n'ont pas été transférées tel qu'indiqué ci-dessus endéans les trois (3) mois à partir de la réception de ladite notification par le membre sortant, les procédures décrites en cet article 6 seront répétées.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années (pourvu qu'ils puissent être réélus pour un nombre indéfini de périodes subséquentes de maximum 6 ans chacune) et en tout temps révocables par elle mais sous condition qu'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui nomme ou révoque un administrateur ne sera adoptée que moyennant le vote des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la société.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les émoluments des administrateurs sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social et à cet acte.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Toutes les résolutions proposées lors d'une réunion du conseil d'administration peuvent seulement être adoptées par un vote d'au moins deux (2) administrateurs.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15:30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires pour autant que le nombre de voix lors du vote s'élève minimum à soixante quinze (75%) pour cent des votes dans le capital de la société. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Art. 19. Tout changement aux statuts n'est autorisé que moyennant le vote des actionnaires représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital de la société.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

La comparante déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été libérées à raison de huit mille euros (€ 8.000.-) par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (€ 8.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

52437

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (€ 2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- A été appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Horst BÜCHEL, administrateur de sociétés, né à Triesenberg (Liechtenstein) le 22 juin 1962, résidant à LI-9497 Triesenberg, Gschind 675.

- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

- 4.- Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.
- 5.- Le siège social est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: HOOLANTS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 mai 2009. Relation: CAP/2009/1456. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009061791/236/350.

(090072327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A." ("la Société"), avec siège social à 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 21 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1343 du 2 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, Directeur-Adjoint, demeurant professionnellement à -2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Karl GUENARD, Senior Vice-President, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Réduction de capital d'un montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) sans annulation d'action, pour compenser partiellement la perte constatée au 15 avril 2009.

2. Augmentation du capital social de ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A. d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR), par l'émission de DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS (2.333) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer par une conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible détenue par DEVEREL DEVELOPMENT S.A. à l'encontre de la Société.

3. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000) à un montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) sans annulation d'action, pour compenser partiellement la perte constatée au vu de la situation comptable de la société au 15 avril 2009.

La situation comptable de la société au 15 avril 2009 restera après avoir été signée "NE VARIETUR" par les membres du bureau, les mandataires des actionnaires et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) au montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR), par l'émission de DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS (2.333) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par un apport en nature, comme mieux détaillé ci-après.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes,

DEVEREL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 132.610) , ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2009,

laquelle a déclaré souscrire aux DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS (2.333) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par la société DEVEREL DEVELOPMENT S.A., précitée, à l'encontre de la société ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A. pour un montant total de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par la société H.R.T. Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238, daté du 22 avril 2009 et signé par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseurs d'entreprises, qui conclut comme suit:

"6 Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance à convertir en capital ne correspond pas au moins à 2.333 actions sans valeur nominale (pair comptable EUR 214,29) de ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A. à émettre en contrepartie."

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la réduction de capital de EUR 1.000.000,00 suivie de l'augmentation de capital de EUR 500.000,00 de ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ladite procuration ainsi que le rapport resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.500.000- (un million cinq cent mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées."

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, K. GUENARD, D. SABBATUCCI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17531. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009061795/220/98.

(090072523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Brasseur Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.886.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Us Maître Gérard LECUIT, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partners of BRASSEUR INVESTMENTS Sàrl, a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1258, Rue Jean-Pierre Brasseur, 15, R.C.S. Luxembourg section B under the number 118 886, incorporated by a notarial deed established on August 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1771 of September 21, 2006 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mss. Nathalie FINET, employee, residing professionally in Luxembourg

The chairman requests the notary to record that:

I.- The partners present or represented and the number of corporate units held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the present minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) corporate units having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by the existing 500 (five hundred) corporate units and by the issuance of 100 (one hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each having the same rights and obligations as the existing corporate units;

2) Issuance of 100 (one hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

3) Subscription and payment of 100 (one hundred) newly issued corporate units of the Company by the company "VFR Holding B.V.", with registered office at NL-2202 AP Noordwijk, Atjehweg 20, by a contribution in cash of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros);

4) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed corporate capital of the Company is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by 600 (six hundred) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid-up."

5) Appointment of Mr. Peter Jan RUBINGH as manager of the Company;

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the partners resolves to approve the increase of the corporate capital of the Company by an amount of 2,500.- (two thousand five hundred Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by the existing 500 (five hundred) corporate units and by the issuance of 100 (one hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each having the same rights and obligations as the existing corporate units;

Second resolution

The general meeting of the partners resolves to issue 100 (one hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Nathalie FINET previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company "VFR Holding B.V.", with registered office at NL-2202 AP Noordwijk, Atjehweg 20, registered at the trade register of Den Haag under the number 28064916, by virtue of a power of attorney given under private seal on 31 March 2009, which power of attorney after have been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the partners and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed VFR Holding B.V. 100 (one hundred) newly issued corporate units of the Company with a total value of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros).

Thereupon, the general meeting of the partners resolves accepting the said subscription and payment, and to allot 100 (one hundred) new fully paid-up corporate units to VFR Holding B.V..

The amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate .

Third resolution

The general meeting of the partners resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed corporate capital of the Company is fixed at EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) represented by 600 (six hundred) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The general meeting of the partners resolves the appointment of Mr. Peter Jan RUBINGH, companies director, domiciled at Atjehweg 20, NL-2202 AP Noordwijk aan Zee, born in Venlo (The Netherlands) on December 23, 1956 as new manager of the Company for an indeterminate period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BRASSEUR INVESTMENTS S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258, Rue Jean-Pierre Brasseur, 15, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 118 886, constituée suivant acte notarié le 10 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1771 du 21 septembre juin 2006 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie FINET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec le présent acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, au montant de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) représenté par les 500 (cinq cents) parts sociales existantes et par l'émission de 100 (cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Emission de 100 (cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3) Souscription et paiement des 100 (cent) parts sociales nouvellement émises de la Société par la société "VFR Holding B.V.", ayant son siège social à NL-2202 AP Noordwijk, Atjehweg 20, par un apport en numéraires s'élevant à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros);

4) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille Euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.";

5) Nomination de Mr. Peter Jan RUBINGH en tant que gérant de la Société;

6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, au montant de EUR 15.000,- (quinze mille Euros) représenté par les 500 (cinq cents) parts sociales existantes et par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre 100 (cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Intervient aux présentes Mademoiselle Nathalie FINET prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de "VFR Holding B.V.", ayant son siège social à NL-2202 AP Noordwijk (Pays-Bas), Atjehweg 20, enregistrée au Registre de Commerce de Den Haag sous le numéro 28064916, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de "VFR Holding B.V." précitée, les 100 (cent) parts sociales nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros).

Sur quoi l'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les 100 (cent) parts sociales nouvelles entièrement libérées à VFR Holding B.V..

Le montant de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille Euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Peter Jan RUBINGH, administrateur de sociétés, résidant à Atjehweg 20, NL-2202 AP Noordwijk aan Zee, né à Venlo (Pays-Bas) le 23 décembre 1956 en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, N. FINET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009061796/220/167.

(090072525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Windy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 146.116.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., with registered office in Panama-City (Republic of Panama); represented by Ms. Mylène Basso, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which it declares to organize among itself.

BY-LAWS

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg Company (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of "WINDY S.A." (the "Company").

1.3. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to subscribe bonds issued by Luxembourg or foreign companies; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at thirty one thousand euro (€ 31.000,00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (€ 100) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder(s).

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. The Sole Shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

10.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

10.5. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

11.6 Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors.

12.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

12.2. In case of a Sole Shareholder, the Company can be managed by a sole director.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company.

14.1. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by the joint signature of any two directors or in case of classes of directors, by the joint signature of one class A director and on class B director or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

14.2. In case of a sole director, the Company is in all circumstances represented by the sole signature of the sole director.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on 3rd day of June at 03:00pm.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits**Art. 20. Business Year.**

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish on 31st of December 2009.

The first annual General Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the three hundred and ten (310) shares as follows:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP.	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of thirty one thousand Euros (€ 31.000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Company's address is fixed at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following has been elected as sole director, his assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2014:
Mr. Francesco Righini, companies' director, born in Genova (Italy) on 01st September 1963, with professional address at 21 via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano (Switzerland);
- 3.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trente avril

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama);
ici représentée par Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "WINDY S.A.".

1.3. La compagnie peut avoir un seul actionnaire (l'actionnaire unique) ou plusieurs actionnaires. La compagnie ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'actionnaire unique.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille EURO (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EURO (100 €) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de (des)l'actionnaire(s).

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. L'actionnaire (les actionnaires) peuvent décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

10.5. Pour aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

11.6 L'Article 11 n'est pas applicable lorsque la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

12.2. En cas d'un seul actionnaire, la société peut être dirigée par un seul administrateur.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

14.1. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs ou, dans le cas de classes d'administrateur, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

14.2. Dans le cas d'un administrateur unique, la Société est en toute circonstance représentée par la seule signature de l'administrateur unique.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} jour du mois de juin à 15h00.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP.	310
TOTAL: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

M. Francesco Righini, administrateur de sociétés, né à Gênes (Italie) le 1^{er} septembre 1963, avec adresse professionnelle au 21 via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano (Suisse).

- 3.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17469. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061793/211/337.

(090072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Taurus Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company "Taurus Investments" (the Company), having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45.055, incorporated by a deed of Maître Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, dated September 10th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 540 dated November 10th, 1993. The articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated June 27th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272 dated November 25th, 2005.

The meeting is chaired by Mrs Chantal Sales, employee, with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The President appointed as Secretary Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Isabel Dias, employee, with same professional address.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the twenty-three million four hundred forty-one thousand five hundred forty-nine (23,441,549) shares, representing the entire share capital of forty-six million eight hundred eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 46,883,098) are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by forty-six million eight hundred thousand US dollars (USD 46,800,000), in order to bring it from its current value of forty-six million eight hundred eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 46,883,098) to a new value of eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 83,098), through the cancellation of twenty-three million four hundred thousand (23,400,000) shares, reducing the total number of shares in issue from twenty-three million four hundred forty-one thousand five hundred forty-nine (23,441,549) shares to forty-one thousand five hundred forty-nine (41,549) shares, whereby the par value of two US dollars (USD 2) per share remains unchanged;

2. Amendment of Article 5.2. of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution;

3. Transfer of an amount of four million six hundred eighty thousand US dollars (USD 4,680,000) from its Legal Reserve to another Distributable Reserve; and

4. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by forty-six million eight hundred thousand US dollars (USD 46,800,000), in order to bring it from its current value of forty-six million eight hundred eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 46,883,098) to a new value of eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 83,098), through the cancellation of twenty-three million four hundred thousand (23,400,000) shares, reducing the total number of shares in issue from twenty-three million four hundred forty-one thousand five hundred forty-nine (23,441,549) shares to forty-one thousand five hundred forty-nine (41,549) shares, whereby the par value of two US dollars (USD 2) per share remains unchanged.

Second resolution

The twenty-three million four hundred thousand (23,400,000) shares to be cancelled are currently held by the Sole Shareholder, who receives a repayment of forty-six million eight hundred thousand US dollars (USD 46,800,000).

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 5.2. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.2. The Corporation has an issued capital of eighty-three thousand and ninety-eight US dollars (USD 83,098), re-presented by forty-one thousand five hundred forty-nine (41,549) shares of two US dollars (USD 2) each."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to transfer an amount of four million six hundred eighty thousand US dollars (USD 4,680,000) from its Legal Reserve to another Distributable Reserve.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Taurus Investments" (la Société), dont le siège social est sis au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.055, constituée par acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 10 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 540 daté du 10 novembre 1993. Les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1272 daté du 25 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Sales, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le Président, désigne comme Secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Isabel Dias, employée privée, avec même domicile professionnel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les vingt-trois millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (23.441.549) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de quarante-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 46.883.098), sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-six millions huit cent mille US dollars (USD 46.800.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 46.883.098) à un montant de quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 83.098) par l'annulation de vingt-trois millions quatre cent mille (23.400.000) actions, de sorte à réduire le nombre d'actions de vingt-trois millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (23.441.549) actions à quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (41.549) actions, tandis que la valeur nominale de deux US dollars (USD 2) par actions reste inchangé;

2. Modification de l'article 5.2. des statuts de la Société pour refléter les résolutions précédentes;

3. Transfert d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt mille US dollars (USD 4.680.000) de la Réserve Légale à un autre compte de Réserve Distribuable; et

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de quarante-six millions huit cent mille US dollars (USD 46.800.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 46.883.098) à un montant de quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 83.098) par l'annulation de vingt-trois millions quatre cent mille (23.400.000) actions, de sorte à réduire le nombre d'actions de vingt-trois millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (23.441.549) actions à quarante et un mille cinq cent quarante-neuf (41.549) actions, tandis que la valeur nominale de deux US dollars (USD 2) par actions reste inchangé.

Deuxième résolution

Les vingt-trois millions quatre cent mille (23.400.000) actions sont actuellement détenues par l'Associé Unique, qui reçoit un remboursement de quarante-six millions huit cent mille US dollars (USD 46.800.000).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5.2. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le société a un capital souscrit de quatre-vingt-trois mille et quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 83.098), représenté par quarante et un mille cinq cent quarante-neuf actions (41.549) actions de deux US dollars (USD 2) chacune."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer un montant de quatre millions six cent quatre-vingt mille US dollars (USD 4.680.000) de la Réserve Légale à un autre compte de Reserve Distribuable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. LAC/2009/17047. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061799/5770/147.

(090072084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.558.

In the year two thousand nine, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Witold Jan OBSZYNSKI, company's director, born on December 27th, 1967, in Tarnobrzeg (Poland), residing at Warowna 36 - 30-437, Krakow (Poland),

2) Mr Wieslaw Piotr OLES, company's director, born on October 29th, 1965 in Rybnik (Poland), residing at Retoryka 18, 31-108 Krakow (Poland),

3) Mr Jakub Jan TROPILO, company's director, born on May 17th, 1964 in Warszawa (Poland), residing at Kobielska 66/68 m 16 in 04-370 Warsaw (Poland),

4) Mr Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, company's director, born on May 3rd 1964 in Krakow (Poland), residing at Gontyna 1 m 2 in 30-203 Krakow (Poland),

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of four proxies dated April 27th, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of FORUM INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of January 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 450 of March 3rd, 2009;

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (37,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) to FIFTY THOUSAND EUROS (50,000.- EUR) by the issuance of ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,500) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon

1) Mr Witold Jan OBSZYNSKI, prenamed and represented as prementioned, declares to subscribe three hundred and seventy-five (375) shares and to pay up in cash by an amount of 91,700.- Polish Zloty, being 21,088.70 euros, of which 9,375.- euros are transferred to the capital and 11,713.70 euros are transferred to the share premium account;

2) Mr Jakub Jan TROILO, prenamed and represented as prementioned, declares to subscribe three hundred and seventy-five (375) shares and to pay up in cash by an amount of 91,700.- Polish Zloty, being 21,088.70 euros, of which 9,375.- euros are transferred to the capital and 11,713.70 euros are transferred to the share premium account;

3) Mr Wieslaw Piotr OLES, prenamed and represented as prementioned, declares to subscribe three hundred and seventy-five (375) shares and to pay up in cash by an amount of 158,300.- Polish Zloty, being 36,405.03 euros, of which 9,375.- euros are transferred to the capital and 27,030.03 euros are transferred to the share premium account;

4) Mr Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prenamed and represented as prementioned, declares to subscribe three hundred and seventy-five (375) shares and to pay up in cash by an amount of 158,300.- Polish Zloty, being 36,405.03 euros, of which 9,375.- euros are transferred to the capital and 27,030.03 euros are transferred to the share premium account.

The amount of FIVE HUNDRED THOUSAND Polish Zloty (PLN 500,000.-), corresponding at 114,987.46 EUROS on basis of the exchange rate dated May 5th, 2009, being 4.3483 Polish Zloty for 1.- euro is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate. A part of the said amount corresponding at 37,500.- EUROS is transferred to the capital and the surplus corresponding at 77,487.46 EUROS is transferred to the share premium account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at FIFTY THOUSAND EUROS (50,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND (2,000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Witold Jan OBSZYNSKI, administrateur de sociétés, né le 27 décembre 1967 à Tarnobrzeg (Pologne), demeurant à Warowna 36 à 30-437 Krakow (Pologne),

2) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1965 à Rybnik (Pologne), demeurant à Retoryka 18, 31-108 Krakow (Pologne),

3) Monsieur Jakub Jan TROILO, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1964 à Warszawa (Pologne), demeurant à Kobielska 66/68 m 16 à 04-370 Warsaw (Pologne),

4) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, administrateur de sociétés, né le 3 mai 1964 à Krakow (Pologne), demeurant à Gontyna 1 m 2 à 30-203 Krakow (Pologne),

tous ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 27 avril 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et unique associés de la société FORUM INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 3 mars 2009;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) par l'émission de MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

1) Monsieur Witold Jan OBSZYNSKI, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales et les libérer par paiement en espèces d'un montant total de 91.700.- Zloty Polonais correspondant à 21.088,70 euros, duquel montant 9.375.- euros sont transférés dans le capital et 11.713,70 euros sont transférés dans le compte prime d'émission;

2) Monsieur Jakub Jan TROILO, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales et les libérer par paiement en espèces d'un montant total de 91.700.- Zloty Polonais correspondant à 21.088,70 euros, duquel montant 9.375.- euros sont transférés dans le capital et 11.713,70 euros sont transférés dans le compte prime d'émission;

3) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales et les libérer par paiement en espèces d'un montant total de 158.300.- Zloty Polonais correspondant à 36.405,03 euros, duquel montant 9.375.- euros sont transférés dans le capital et 27.030,03 euros sont transférés dans le compte prime d'émission;

4) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) parts sociales et les libérer par paiement en espèces d'un montant total de 158.300.- Zloty Polonais correspondant à 36.405,03 euros, duquel montant 9.375.- euros sont transférés dans le capital et 27.030,03 euros sont transférés dans le compte prime d'émission.

Le montant total de CINQ CENT MILLE Zloty Polonais (PLN 500.000.-) correspondant à 114.987,46 EUROS sur base du taux de change du 5 mai 2009, étant de 4,3483 Zloty Polonais pour 1.- euro, est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire. De ce montant, le montant de 37.500.- EUROS est versé dans le compte capital et le montant de 77.487,46 EUROS est versé dans le compte prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée des associés décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

52454

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2009. Relation: LAC/2009/18108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009061797/220/140.

(090072602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

G. Scheuer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 41.311.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062161/10.

(090072234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of April,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 86.447, here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 22 April 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 86.448, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 June 2002, number 908.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 23 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 September 2003, number 900 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Deletion of article 11 of the articles of incorporation of the Company;
2. Subsequent renumbering of the articles following article 10 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to delete article 11 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the articles following article 10 of the articles of incorporation of the Company are renumbered.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.. une société à responsabilité, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.447; ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86448, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2002, numéro 908.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 septembre 2003, numéro 900 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de l'article 11 des statuts de la Société;
2. Renumerotation subséquente des articles suivants l'article 10 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, les articles suivant l'article 10 des statuts de la Société sont renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC / 2009 / 16308. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009061266/7241/81.

(090071756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

B & S EF STEIG Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.024.

—
Im Jahre zwei tausend neun,
den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B & S EF STEIG IMMOBILIEN AG, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 142.024 (NIN 2008 2227 270),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karin REUTER, mit dem Amtssitze in Redange/Attert, am 29. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2526 vom 16. Oktober 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Juliette BEICHT, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg,

und zum Stimmzähler Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Vorbemerkung

Der Vorsitzende stellt fest dass in vorerwähnter Gründungsurkunde vom 29. August 2008, die Aktien irrtümlicherweise durch die Herren BEYAZIT, SCHWARZ und G. SOYCAN gezeichnet wurden, wie dies aus drei schriftlichen Bestätigungen durch die betroffenen Personen vom 7. Mai 2009 hervorgeht, welche Bestätigungen, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende bittet den amtierenden Notar diese Urkunde in dem Sinne zu berichtigen, dass die einunddreissig (31) Aktien durch den bestehenden Aktionär, die Aktiengesellschaft B & S IMMOBILIEN AG, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 142.098 gezeichnet wurden.

Aldann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Schengen nach Remerschen und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

3.- Abberufung des bestehenden Kommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

4.- Ernennung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigegefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Schengen nach Remerschen zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Kommissar abzurufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HELLERS, G. KOS, J. BEICHT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2009. Relation: ECH/2009/583. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 14. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009061269/201/88.

(090071477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADVANTAGE COMMUNICATION S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 9 février 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1052 du 29 avril 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.204.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5433 Niederdonven, 59, rue des Romains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain IERACE, administrateur, demeurant à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300.-) chacune, par remboursement aux actionnaires dudit montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-), dans le but d'adapter le montant du capital social à la situation financière de la Société, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous moyens généralement quelconques.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les résolutions précédentes.

4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300.-) chacune.

Cette réduction de capital se fera par remboursement aux actionnaires de la Société dudit montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux dans le capital social, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Ceci dans le but d'adapter le montant du capital social à la situation financière la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société - ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration - afin de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous

moyens généralement quelconques et de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300.-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Charles RUPPERT, Christophe HOELTGEN, Alain IERACE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2009. Relation: LAC/2009/18128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009061302/222/94.

(090071607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Eumex AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.774.

Im Jahre zwei tausend neun,
den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUMEX AG, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 144.774 (NIN 2009 2201 903),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karin REUTER, mit dem Amtssitze in Redange/Attert, am 3. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 546 vom 12. März 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Juliette BEICHT, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg,

und zum Stimmzähler Herr Gernot KOS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Schengen nach Remerschen und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

3.- Abberufung des bestehenden Kommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

4.- Ernennung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen ein registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Schengen nach Remerschen zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Kommissar abzurufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.917, zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014

Fünfter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HELLERS, G. KOS, J. BEICHT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2009. Relation: ECH/2009/581. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 14. Mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009061271/201/79.

(090071513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Solidas 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.619.

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfzehnten April,

vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung ihrer Kollegin Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, zur Zeit abwesend, welch Letztere Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt,

ist erschienen:

Solidas 2 S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft) nach Luxemburger Recht mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés), unter der Nummer B 145.617 (die „Alleinige Aktionärin“),

rechtmäßig hier vertreten durch Herrn Friedrich Carl Janssen, persönlich haftender Gesellschafter der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., geboren am 5. Mai 1944 in Hirschberg/Schlesien, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 15. April 2009,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin der Solidas 3 S.A., einer société anonyme (Aktiengesellschaft) nach luxemburger Recht mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 145.619 (die „Gesellschaft“).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet gemäss einer durch Notar Joëlle Baden am 20. März 2009 aufgenommenen Urkunde, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Alleinige Aktionärin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, fasst sodann folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Aktionärin beschließt, das Aktienkapital um einen Betrag von zweihundert Millionen Euro (EUR 200.000.000) zu erhöhen, um es somit von seiner gegenwärtigen Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000) auf zweihundert Millionen einhunderttausend Euro (EUR 200.100.000) zu bringen durch Ausgabe von zwanzig Milliarden (20.000.000.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01).

Zeichnung und Einzahlung

Die Gesamtheit der zwanzig Milliarden (20.000.000.000) neuen Aktien wird von Solidas 2 S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft) nach luxemburger Recht mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 415.617, hier vertreten wie vorgenannt, für einen Gesamtbetrag von zweihundert Millionen Euro (EUR 200.000.000) gezeichnet.

Die zwanzig Milliarden (20.000.000.000) neuen Aktien werden alle voll in bar durch die vorgenannte Alleinige Aktionärin eingezahlt, so daß der Gesellschaft der Betrag von zweihundert Millionen Euro (EUR 200.000.000) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des Vorstehenden beschließt die Alleinige Aktionärin, Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

„**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundert Millionen einhunderttausend Euro (EUR 200.100.000) und ist in zwanzig Milliarden und zehn Millionen (20.010.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) eingeteilt.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, daß diese Urkunde auf Ersuchen des Bevollmächtigten der vorstehend genannten Partei, in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der vorstehend genannten Partei vorgelesen wurde, hat diese die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Follows the English translation of the German text:

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

Solidas 2 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145617 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Friedrich Carl Janssen, personally liable shareholder of Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., born on 5 May 1944 in Hirschberg/Schlesien, Germany, with professional address in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg, on 15 April 2009,

acting as sole shareholder of Solidas 3 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.619 (the "Company").

The said Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Joëlle Baden dated 20 March 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) so as to raise its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) up to two hundred million one hundred thousand euro (EUR 200,100,000) through the issue of twenty billion (20,000,000,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All new twenty billion (20,000,000,000) shares are subscribed by Solidas 2 S.A., a société anonyme having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.617, for a total price of two hundred million euro (EUR 200,000,000).

The twenty billion (20,000,000,000) new shares are all fully paid up in cash by the prenamed Sole Shareholder, so that the total amount of two hundred million euro (EUR 200,000,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at two hundred million one hundred thousand euro (EUR 200,100,000) consisting of twenty billion and ten million (20.010.000.000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in German followed by a English translation and in case of discrepancies between the German and the English texts, the German version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: F. C. JANSSEN und M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 22 avril 2009. LAC/2009/ 15529. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

FUR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. Mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009061259/7241/98.

(090071688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Organix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas.

R.C.S. Luxembourg B 96.153.

Im Jahre zweitausend und neun;

Den zweiten April;

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft „ORGANIX S.A." mit Sitz in L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons, eingetragen im „Registre de Commerce et des Sociétés" unter der Nummer B.96.153 zusammen getreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Henri Hellinckx, im damaligen Amtswohnsitz in Mersch am 11. August 2003, veröffentlicht im Memorial C von 2003, Seite 57.144;

abgeändert durch den Notar Fernand Unsen, im Amtswohnsitz in Diekirch am 19. September 2004, veröffentlicht im Memorial C von 2004, Seite 55.622;

abgeändert durch den Notar Pierre Probst, im Amtswohnsitz in Ettelbrück am 1. März 2007, veröffentlicht im Memorial C von 2007, Seite 39.302;

durch das Urteil vom 15. Juli 2008 wurde die Gesellschaft „Organix S.A.“ in Konkurs gesetzt durch das Handelsgericht Luxemburg

durch Urteil des Berufungsgerichts vom 18. Februar 2009, Nummer 34123 du rôle wurde der Konkurs der Gesellschaft „Organix S.A.“ aufgehoben.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Mark Nicholas Gibson STEEL, wohnhaft in Ratlake Hall, Hursley, Winchester, GB-S0212LD.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Otmar Herbert MEIER, wohnhaft in D-66763 Dillingen/Saar, Fischerstrasse, 109.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Mark Nicholas Gibson STEEL, wohnhaft in Ratlake Hall, Hursley, Winchester, GB-S0212LD.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Alle anwesende und vertretene Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien die sie besitzen wurden auf einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde aufgelistet.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgenden Punkt umfasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitz von Windhof nach L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas und Abänderung des Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

- Abänderung des Artikel 5 letzter Absatz. Statutarische Ernennungen

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Artikel 1 Absatz 2 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.“

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich jetzt in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den letzten Absatz des Artikels 5 zu ändern und folgenden Wortlaut zu geben: "Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Administrateur-délégué oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig verpflichtet."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt nach Austretung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, Herrn Dirk Heindrichs und Frau Raisa Heindrichs-Lampela die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf drei zu reduzieren und zu neuen Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

1. Herr Mark Nicholas Gibson STEEL, geboren in Aldershot (Großbritannien), am 14. April 1958, wohnhaft in Ratlake Hall, Hursley, Winchester, GB-S0212LD.

2. Herr Otmar Herbert MEIER, geboren in Honzrath (Deutschland), am 11. September 1957, wohnhaft in D-66763 Dillingen/Saar, Fischerstrasse, 109.

3. Frau Lisa STEEL-HAND, geboren in Birmingham (Großbritannien), am 16. September 1964, wohnhaft in Ratlake Hall, Hursley, Winchester, GB-S0212LD.

Die Mandate enden nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zum Kommissar zu ernennen: Die Gesellschaft "Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts-Comptables, Société Civile (Matricule No. 20067001894) mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ACHT HUNDERT ZWANZIG EURO (820,- EURO) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Bettembourg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Meier, Steel, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 9 avril 2009. Relation: EAC/2009/4188. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 14 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009061233/209/75.

(090071868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.988.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.073.

—
EXTRAIT

Les mandats des personnes suivantes en tant que gérants de la Société ont pris fin avec effet aux dates suivantes:

- Bernard Theisen, avec effet au 31 octobre 2008;
- Roger Cope, avec effet au 19 mars 2009;
- David Nowicki, avec effet au 19 mars 2009;
- Debbie Lueker, avec effet au 19 mars 2009.

Il résulte de ce qui précède que Heinz Verfürth est gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009061577/18.

(090071885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 45.184.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062162/10.

(090072239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Immobilière Stoffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7339 Steinsel, 21, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 80.755.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062231/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.
